

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 5 pouvoirs

Date de convocation
1 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, BRESSION Marie-Christine, COSSIEZ Alice, DE CHILLOU DE CHURET Denis, DELISSUS Laurent, GUICHON Anne, LALLEMENT Martine, LEGIVRON Marie-Claude, LEMOINE Patrice, LENIQUE Caroline, LEVEQUE Aurore, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **BRIEST David pouvoir donné à GUICHON Anne, CLEMENT Joël pouvoir donné à ROUCHAUSSE Jean-Michel, GUYARD Céline pouvoir donné à LEVEQUE Aurore, OUY Marcel pouvoir donné à LEGIVRON Marie-Claude, SCHAEFFER Emmanuel pouvoir donné à BAUDOIN Jean-Marie.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subventions réfection citystade
N° de délibération : 26_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	5	18	0	0	0

Le Maire présente aux membres présents le projet de rénovation du citystade et qui consisterait dans le remplacement de la surface de gazon synthétique, le remplacement des poteaux de basket et de buts ainsi que l'installation d'un but escamotable pour permettre la pratique sportive au public à mobilité réduite. Il informe, également, que le projet serait éligible pour un montant de 7 142 € à une aide régionale issue du dispositif de soutien aux infrastructures sportives en milieu rural.

Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES TTC	RECETTES TTC
Agorespace : 18 033,60 €	Région Grand Est : 7 142 €
	Caf de la Marne : 3 005 €
	Autofinancement : 7 886,60 €
TOTAL : 18 033,60 €	TOTAL : 18 033,60 €

Vu le budget primitif 2025

Considérant la nécessité de rénover la surface de jeu du city-stade.

Considérant la nécessité de mettre aux normes la structure existante et de l'adapter à la pratique du para sport.

Vu le dispositif régional d'aide aux infrastructures sportives en milieu rural,

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le plan de financement tel que présenté.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2025.07.10 17:00:19 +0200
Ref:9108654-13713061-1-D
Signature numérique
le Maire